



Accident de cheval /jambe broyé / non indemniser

Par **jujub64**, le **19/07/2014** à **20:57**

Bonsoir,rnrnJ'espere que certains pourront m'éclairer, j'ai subis un accident de cheval en aout 2010 mais j'avais contracté une assurance Accident de la vie courante auprès de MAAF.rnrnAprès déclaration, mon dossier n'a pas été suivi, aucun retour, seul un appel téléphonique pour des infos complémentaires que je ne pouvais leurs fournir en vue de mon état (hospitalisation, soins de suite)rnrnPour la petite histoire rnrnJ'ai chutée de cheval, lors de la chute mon mollet a été broyé par celui-ci; j'étais en incapacité de bouger,me doucher et été contrainte de rester hospitaliser chez moi avec des soins infirmier pendant 1 mois après plusieurs protocole mon état empira....rnrnAprès 1 mois j'ai été consulté en urgence dans un hôpital compétent situer hors département et la diagnostic suivant (péroné fracturer ; infection bactérienne contre le tibia si l'infection propager risque d'amputation)rnDu coup hospitalisation opéré d'urgence finalement infection pas trop propager donc pas d'amputation mais curetage important du muscle)rnrnHospitalisation pendant 1 mois accord de sortie car hébergement possible sur le département ;Rééducation doulouusernrnA ce jour ; le quotidien est dure ; finie les geste du quotidien monter escalier; faire des courses; marcher longuementrnrnAvez vous été dans la meme situation ? aile indemnisation pour ce genre d'accident? dans quel tranche de pourcentage d'invalidité suis-je ?rnrnrnMerci d'avance pour vos réponse

Par **chaber**, le **20/07/2014** à **08:02**

bonjourn[citation] seul un appel téléphonique pour des infos complémentaires que je ne pouvais leurs fournir en vue de mon état (hospitalisation, soins de suite) [/citation]rnles avez-vous fourni?rnavez-vous transmis les certificats médicaux?rnêtes-vous consolidée?rnun

médecin-expert a-t-il été missionné pour déterminer un taux éventuel d'IPP??

Par **jujub64**, le **20/07/2014** à **10:01**

J'ai fourni ses coordonnées sur la déclaration qui a été envoyée. Non car j'ai fait ma déclaration en octobre et. J'étais hospitalisé jusqu'à décembre et au téléphone rien de cela ne m'a été demandé ... Aucune expertise, rien ! Après des relances téléphoniques mon dossier n'avance pas ils l'ont abandonné. Donc pas non plus d'expertise et je n'ai pas la possibilité d'en avancer une car avec cette histoire je dois reprendre des études mon précédent travail n'est plus envisageable. Merci pour votre réponse en tous cas.

Par **chaber**, le **20/07/2014** à **16:06**

bonjour si j'ai bien compris, depuis votre déclaration d'octobre 2010, il n'y a eu aucune intervention dans votre dossier. De ce fait il y a prescription biennale qui aurait pu être interrompue par au moins deux LRAR de votre part. Des simples coups de téléphone n'interrompent pas cette prescription. Vous avez été un peu négligente dans le traitement de votre dossier. A ce jour l'assureur va se retrancher derrière la prescription **pour ne pas intervenir** même si vous fournissiez un rapport d'expert. Il appartient à la victime de fournir à l'assureur tous les éléments susceptibles de mettre en jeu les garanties du contrat (et même de préférence en LRAR)